

Narrateur e(s)t personnage <II>

Yasusuke OURA

6.

On sait quel essor ont connu ces vingt ou vingt-cinq dernières années dans le domaine de la «narratologie»; on peut d'autre part imaginer quelles résistances lui auraient été opposées relativement au problème du narrateur et de la narration :

[...] le récit, comme objet, est l'enjeu d'une communication : il y a un donateur du récit, il y a un destinataire du récit. On le sait, dans la communication linguistique, *je* et *tu* sont absolument présumés l'un par l'autre; de la même façon, il ne peut y avoir de récit sans narrateur et sans auditeur (ou lecteur). Ceci est peut-être banal, et cependant encore mal exploité¹.

On sait que la linguistique a mis quelque temps à entreprendre de rendre compte de ce que Benveniste a nommé la *subjectivité dans le langage*, c'est-à-dire de passer de l'analyse des énoncés à celle des rapports entre ces énoncés et leur instance productrice—ce que l'on nomme aujourd'hui leur *énonciation*. Il semble que la poétique éprouve une difficulté comparable à aborder l'instance productrice du discours narratif, instance à laquelle nous avons réservé le terme, parallèle, de *narration*. Cette difficulté se marque surtout par une sorte d'hésitation, sans doute inconsciente, à reconnaître et respecter l'autonomie de cette instance, ou même simplement sa spécificité : d'un côté [...] on réduit les questions de l'énonciation narrative à celle du «point de vue»; de l'autre, on identifie l'instance narrative à l'instance d'«écriture», le narrateur à l'auteur et le destinataire du récit au lecteur de l'œuvre².

De cette difficulté, de cette hésitation dont parle G. Genette, nous n'avons fait jusqu'ici, en un sens, que dire combien elle était «compréhensible» (encore que, on l'aura remarqué, la difficulté dont il était question pour

nous ne fût pas exactement la même). Quoiqu'il en soit, voici l'avènement de ce qu'on pourrait appeler, pour d'évidentes raisons, le narrateur linguistique ou textuel. Tout acte de langage produit du discours; tout discours présuppose son instance productrice avec son locuteur et son destinataire; ainsi pour le récit, discours narratif, auquel on emploiera les termes spécifiques de narration, narrateur et narrataire. L'argument est simple, dirait-on, encore faut-il tenir compte de l'apport des travaux linguistiques (R. Jakobson, E. Benveniste), voire du projet structuraliste en général, qui soustendent ce changement radical d'optique sur le récit. Ici la narration est abordée au ras de ses conditions linguistiques. On peut dire que l'approche du récit se fait proprement formelle, que le terme de narrateur acquiert enfin le sens qui lui est dû, sans parler de la révision générale, que l'on sait, des notions d'auteur, de personnage, de lecteur, de texte même.

Nous nous permettons ci-dessous d'anticiper quelque peu sur les suites de notre discussion et d'en donner les grandes lignes au risque d'une schématisation, avant de les enchaîner ensuite avec plus de rigueur et à l'aide d'un support textuel. La conception du narrateur comme sujet d'énonciation narrative va de pair avec un principe méthodologique majeur : ne pas aller au-delà du champ strictement narratif (le «récit comme objet» de R. Barthes répond sans doute à cet impératif), c'est-à-dire en somme, ne pas parler de l'auteur. A l'auteur, personne psychologique, est opposé le narrateur, personne linguistique, qui se définit «seulement par sa place (codée) dans le discours³». (Mais la notion d'auteur s'épuise-t-elle là? L'exclusion de toute instance auctoriale, sans doute historiquement nécessaire, n'était-elle pas aussi le prix qu'il fallait provisoirement payer pour «émanciper» la théorie du récit ?) La narratologie fondée sur ce narrateur inhérent à tout récit, qu'il corresponde à un «je» explicite dans le cas du récit personnel ou à un «je» virtuel dans celui du récit impersonnel, tend à minimiser l'opposition entre ces deux catégories de roman (malgré la spécification seconde, par Genette, des récits homodiégétique et hétérodiégétique) ou à la résoudre en «deux systèmes de signes, personnel et a-personnel⁴» à l'intérieur du texte narratif, notamment au niveau phrastique. D'où une sorte de nivellement, mais dans un tout autre sens que celui que nous avons suggéré en parlant de la «sensibilité classique» : le narrateur distinct de l'auteur même dans le roman impersonnel et, en même temps, le «je» du roman personnel comparable (et comparé) au narrateur du roman impersonnel. Ce que l'on manque

ici, c'est l'impersonnalité fondamentale du roman régie sur le rapport de l'auteur (*je*) au personnage (*il*) et ceci, naturellement, faute de tenir compte d'une instance auctoriale; la conséquence en est, si l'on peut dire, plus fâcheuse pour le roman personnel que pour le roman impersonnel : le «je» du roman personnel, narrateur, n'est plus considéré comme personnage—comme *personnage en tant que narrateur*—à cause de l'absence d'une instance qui le relativise comme un *il*. De même, se trouve mis hors de discussion le problème de la fictionnalité (ou de la fictivité), problème qui exige un recours au réel, au hors-récit, enfin à l'auteur; l'aspect fictif du «je» du roman personnel, autrement dit la spécificité de celui-ci en matière de fictionnalité, ne peut être pensé. Avec une meilleure définition de l'auteur (il n'est évidemment pas question d'un retour au psychologisme) et en en tenant compte dans la théorie du récit, ne pourrait-on pas envisager une synthèse de la vision structurale de la narration et de la «sensibilité classique», qui nous permette de voir, dans le «je» du roman personnel, non plus seulement un personnage ni uniquement un narrateur (fût-il strictement formel) mais un personnage-narrateur ou narrateur-personnage?

Le narrateur (-personnage) du roman personnel, comparable au narrateur (-auteur) du roman impersonnel—cette vision répond sans doute à l'évolution historique du premier, à l'apparition somme toute récente, sous diverses formes, du «je»-Romancier dans la sphère du roman personnel. Mais ce «je»-Romancier doit être distingué du narrateur-auteur-romancier du roman impersonnel (qui parfois dit «je»), parce qu'il est lui-même personnage de roman (personnage en tant que narrateur-Romancier) et que son écrit ne peut jamais intégralement être un roman; son rôle est de *signifier* le romancier, non de l'assumer; le roman personnel *met en scène* le problème de la parole ou de l'écriture. Cet aspect du roman personnel nous importe d'autant plus que l'histoire du roman journal, notre objet de recherche, est en un sens histoire de *celui qui écrit*; elle nous suggère le passage d'un diariste-Héros formellement invraisemblable à un diariste-Narrateur vraisemblable, et peut-être de celui-ci à un diariste-Romancier qui soit affranchi du *formal mimetics*. Encore reste-t-il de savoir ce que sont le Romancier et le Roman...

7.

Nous discuterons les «discours du récit» et *Nouveau discours du récit* de G. Genette⁵. La définition genettienne du narrateur veut donc

que celui-ci soit, à la différence du narrateur butorien (qui n'est d'ailleurs pas, on le sait, propre à Butor), non seulement dans le roman personnel mais aussi dans le roman impersonnel. Cela ne signifie naturellement pas que Genette considère sur le même plan (sous le même terme de narrateur) le «je» du roman personnel et l'auteur du roman impersonnel; il n'a pas, en ce qui concerne ce dernier, simplement remplacé le mot d'«auteur» par celui de «narrateur». Pour Genette, l'auteur est une instance réelle, extérieure à l'instance narrative et, partant, ne peut entrer en ligne de compte dans la narratologie. Qui est alors ce narrateur du roman impersonnel qui n'est ni l'auteur ni naturellement un personnage? La question peut paraître insignifiante : le narrateur, c'est tout simplement «celui qui raconte dans le roman», alors que l'auteur est «celui qui a réellement écrit le roman». Cette distinction est fondamentale; nous la comprenons, pour notre part, comme une distinction purement *fonctionnelle* qui assure, même dans le cas apparemment ambigu du roman impersonnel, l'autonomie de l'instance narrative par rapport à l'instance auctoriale. Elle implique cependant, chez Genette, la fictivité du narrateur, quelle que soit sa forme de narration : dans un récit de fiction, dit Genette, «le narrateur est lui-même un rôle fictif, fût-il directement assumé par l'auteur⁶»; le narrateur du roman impersonnel diffère de son auteur, si l'on peut dire, non seulement sur le plan fonctionnel mais aussi dans sa qualité de rôle fictif; ainsi doit-on distinguer, dans *Le Père Goriot* par exemple, «Balzac»-narrateur, rôle fictif, de Balzac-auteur, écrivain réel, car «Balzac»-narrateur «est quelqu'un qui “connaît” la pension Vauquer, sa tenancière et ses pensionnaires, alors que Balzac [auteur réel], lui, ne fait que les imaginer⁷». Le problème est délicat⁸. Ce qui nous paraît du moins certain, c'est que, même si le narrateur du roman impersonnel était un rôle fictif, il ne le serait pas au même titre que le narrateur du roman personnel («Balzac»-narrateur et Adolphe-narrateur ne seraient pas d'une même fictivité). En définitive, l'opposition : réel/fictif ne semble pas pertinente pour l'auteur et le narrateur du roman impersonnel; elle ne semble pas non plus nécessaire pour la distinction des deux qui est pour nous, encore une fois, purement fonctionnelle⁹. Peut-être est-il permis de voir, dans la proposition de Genette, une volonté à la fois de séparer, coûte que coûte, le narrateur du roman impersonnel de son auteur (narrateur *fictif* / auteur *réel*) et de le rapprocher du narrateur-personnage du roman personnel¹⁰ pour sauver, qui sait? une certaine idée d'équilibre. C'est dire, sans doute, combien il est difficile d'affirmer purement et simplement (sur le

seul plan fonctionnel) le narrateur linguistique comme une instance indépendante, quel que soit le type de narration que l'on traite.

L'auteur, ainsi distingué du narrateur, est exclu du champ d'investigation de Genette. D'autre part, le fait que le narrateur du roman personnel est également un personnage, alors que celui du roman impersonnel n'en est pas un, est considéré comme un fait second sinon secondaire qui sera spécifié après la position première du narrateur commun; c'est donc ensuite qu'on passera aux narrateurs homodiégétique et hétérodiégétique. Ainsi, au niveau du concept même de narrateur, rien ne différencie ces deux catégories de roman : dans tout récit, semble dire Genette, il y a quelqu'un qui parle, appelons-le d'abord narrateur, et on verra après pour ce qui viendra s'y ajouter. La pureté, si l'on peut dire, du narrateur genettien est incontestable (excepté sa qualité de «rôle fictif»; mais il faut dire que ce n'est pas là un problème que Genette aborde de front¹¹). Il nous semble même que la perception du narrateur devait nécessairement en arriver là. Mais ce choix, car c'en est un, détermine, à nos yeux, l'orientation de toute la narratologie genettienne—narratologie essentiellement axée sur le narrateur et la narration (comme il se doit?)—qui a des particularités dont on n'est sans doute pas toujours conscient. Pour notre part, nous serons particulièrement sensibles, inutile de dire pourquoi, au traitement genettien du roman personnel.

8.

Considérer sur le même plan Homère-narrateur (faut-il dire «Homère»?) et Gil Blas-narrateur, ce qui est en soi sans doute plausible, ne va cependant pas, nous semble-t-il, sans insinuer une dissymétrie, ou plutôt une fausse symétrie, entre la structure du roman impersonnel et celle du roman personnel; et ceci, avant tout, à cause de l'exclusion de toute instance auctoriale. Nous disons «toute» car, pour constituer une instance auctoriale, il n'y a pas que l'*auteur réel* («M. Thomas Mann, écrivain de langue allemande, prix Nobel de littérature, etc.¹²») que Genette semble entendre le plus souvent par «auteur», ou l'*auteur impliqué* qu'il réfute de manière catégorique¹³. Il ne faut pas oublier la présence textuelle, ou plutôt paratextuelle, du nom de l'auteur, l'auteur comme signataire du roman, ou plus généralement comme producteur déclaré de certains éléments paratextuels. Cet auteur-ci n'est réel, si l'on peut dire, qu'à moitié quoique là le réel soit opposé au discursif et non au fictif; pour citer l'expression de Philippe Lejeune, il est à la fois «une personne réelle socialement

responsable, et le producteur d'un discours», «à cheval sur le hors-texte et le texte¹⁴». Nous considérons, pour notre part, cette présence nominale ou symbolique de l'auteur comme support formel de l'instance auctoriale. Il n'est évidemment pas question de confondre, sur le plan fonctionnel, le signataire du roman et le narrateur; on y conçoit aisément deux fonctions distinctes: *écrire / raconter* (même si, encore une fois, nous ne voyons aucune raison de distinguer, en dehors de ce plan, l'auteur-signataire du narrateur dans le roman impersonnel, de ne pas croire que les deux fonctions y sont assumées par le même sujet); l'autonomie fonctionnelle de l'instance narrative doit être respectée, quel que soit le type de narration. Mais point n'est besoin d'exclure l'auteur ainsi entendu du champ de notre investigation (malgré la circonscription normative du domaine «narratologique»); il ne le faut pas, dirons-nous même, si l'on ne veut laisser fuir le problème de la *fictionnalité* ou de la *fictivité* et, conjointement, celui du *personnage* dans une acception particulière que nous allons préciser à l'instant.

Sans auteur, point de fiction. Faut-il dire que le fictif est une notion qui n'a rien d'absolu, qui est au contraire toute relationnelle, une notion qui ne peut se définir que par rapport au réel? On sait, depuis les travaux de Ph. Lejeune sur l'autobiographie, quelle importance a le nom de l'auteur dans la détermination de la fictivité ou de la «réalité» d'un récit personnel; importance toute relative, car le nom de l'auteur n'y est opérant que comparé à celui du narrateur; le narrateur ainsi que son récit seront considérés comme fictifs à condition que les deux noms soient différents l'un de l'autre. La narration personnelle, cet emploi du «je», est un engagement pour l'auteur en ce sens qu'elle implique directement la question de l'identité entre lui et le narrateur qu'il doit trancher d'une façon ou d'une autre (autobiographie ou fiction) au moyen de noms, à moins qu'il ne veuille la laisser délibérément en suspens; l'éventuelle ressemblance ou non-ressemblance entre lui et le narrateur, entre le monde référentiel et le monde narré, est, comme dit Lejeune, secondaire (et, on le sait, difficile à évaluer) par rapport à cette volonté, cette décision autobiographique ou fictionnelle (ce que Lejeune appelle «contrat de lecture»). Nous pensons que cette «fictivisation» du narrateur («je») par l'auteur (*je*) dans le roman personnel équivaut à la distanciation opérée dans le roman impersonnel, non plus (seulement) au moyen de noms mais (aussi) de pronoms, entre l'auteur (*je*) et le personnage («il»); autrement dit, cette fictivisation du narrateur du roman personnel est pour nous, en

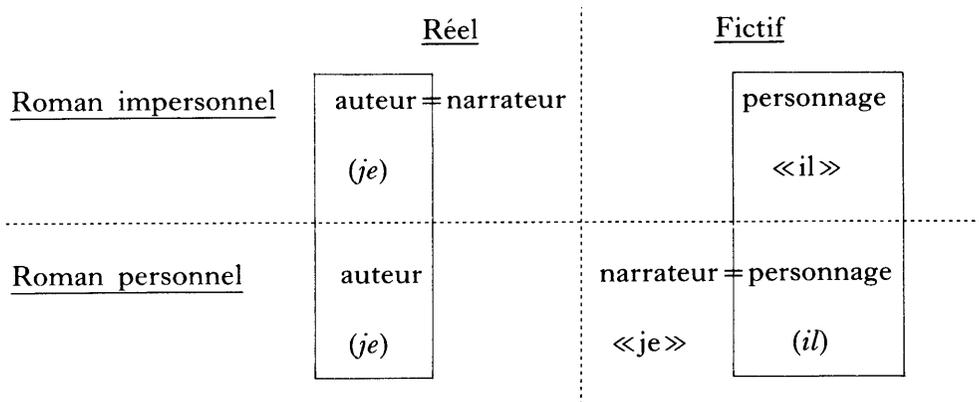
même temps, sa « mise en personnage ».

La fictivité dans le roman impersonnel est toute autre, encore peut-on croire que c'est toujours l'auteur qui assure la jonction entre le réel et le fictif. L'auteur du roman impersonnel, en choisissant un « il », conjure d'avance ce problème de l'identité formelle, limite le domaine de la fictivité au seul monde narré en se chargeant lui-même de la narration. Peut-être peut-on dire que cette « impersonnalisation » est une manière de se fictiviser, si l'on croit à l'identité « profonde » de l'auteur et de son héros. Quoi qu'il en soit, on voit bien pourquoi le nom de l'auteur ne sert pas ici de repère de la fictivité (sauf, mais dans un tout autre sens, en tant que nom d'un romancier notoire), le narrateur-auteur se tenant manifestement, structurellement, en dehors du monde fictif. Il va de soi que la fictivité ici se définit par rapport au monde référentiel auquel appartiennent l'auteur et le lecteur grâce, par exemple, à des noms inconnus dans le réel de personnages et de lieux ou à un caractère fantasmatique de l'histoire, mais elle se désigne textuellement plutôt (plus que dans le roman personnel) par des conventions thématiques et formelles de l'écriture romanesque : certains thèmes classiques comme celui de la quête, emploi du passé simple ou du style indirect libre, omniscience du narrateur, anachronies, « coup de théâtre », etc.¹⁵; car, il ne faut pas l'oublier, le narrateur-auteur est aussi un romancier.

Mais revenons à la narratologie genettienne. Cette dernière, qui exclut toute instance auctoriale, peut en fait s'appliquer aussi bien aux récits de fiction qu'aux récits de non-fiction; on devrait s'étonner, logiquement, que Genette touche parfois, on l'a vu, à la problématique fictionnelle. L'exclusion de l'auteur nous semble finalement—cela peut paraître paradoxal—moins grave pour l'examen du roman impersonnel que pour celui du roman personnel. C'est qu'on ne peut en tout cas méconnaître, dans le roman impersonnel, ni l'affinité du narrateur avec l'auteur même si l'on prétend ne parler que du premier, ni la distinction marquée entre le narrateur-auteur (*je*) et le personnage (« il ») même si elle n'est pas perçue comme ligne de partage entre le réel et le fictif; en d'autres termes, la fictivité peut y être ignorée ou mal conçue, la structure narrative correspondante en subir peu de conséquences. Il en va tout autrement du roman personnel : ici, on peut parler du narrateur et de sa situation narrative sans effleurer un problème d'ordre auctorial, car les deux instances y sont effectivement distantes l'une de l'autre, l'exclusion de l'auteur pouvant donc être plus nette et radicale; on risque ainsi de poser le

narrateur du roman personnel comme *conteur*, en l'assimilant en cela au narrateur-auteur du roman impersonnel («je» ici virtuel, là apparent¹⁶), sans le rapporter aucunement à l'auteur (*je*), c'est-à-dire sans le relativiser comme un rôle fictif, c'est-à-dire encore sans le considérer comme un personnage (*il*), la «fictivisation» du narrateur étant, nous l'avons dit, simultanée avec sa «mise en personnage» dans le cas du roman personnel.

Le schéma suivant représente la structure à la fois fictionnelle et narrative de chacune des deux catégories de roman, telle que nous la concevons :



Encadré est le «vieux couple», auteur et personnage, dont nous parlions au début à propos de la «sensibilité classique»; le personnage se définit, explicitement dans le cas du roman impersonnel ou implicitement dans celui du roman personnel, comme un *il* par rapport au *je*, toujours implicite, de l'auteur; la notion de personnage dépend fondamentalement de celle de l'auteur. En dehors des deux cadres est le narrateur—sur lequel porte essentiellement l'attention de Genette—qui dit «je» ou ne le dit pas (ou presque pas), est fictif ou réel, se confond avec un personnage ou l'auteur, selon qu'il s'agit du roman personnel ou du roman impersonnel. Supprimons maintenant la case auteur : le personnage du roman impersonnel est toujours présent puisque c'est un «il» explicite (et derrière un «il», on le sait, se cache toujours un *je*). Mais le narrateur du roman personnel est problématique : ce «je», personne absolue si l'on peut dire et qui ressemble quelque peu à l'auteur, a besoin d'être

confronté avec l'autre *je* (auteur, qui porte un nom différent du sien) pour être «fictivisé», objectivé comme un *il* (personnage) ou, si l'on préfère, comme un «je»-*il*.

Nous pouvons tenter une autre explication. Lorsqu'on «descend» l'échelle de niveaux narratifs dans un roman, on arrive à la fin à un narrateur extradiégétique qui est un narrateur-auteur dans le cas d'un roman impersonnel ou un narrateur-personnage dans le cas d'un roman personnel; l'analyse de Genette s'arrête là. Or, le narrateur extradiégétique ne peut, par définition, être un personnage en tant que tel; le problème ne se pose pas pour le narrateur-auteur du roman impersonnel puisqu'il n'est effectivement pas un personnage, mais même le narrateur du roman personnel ne peut être considéré comme un personnage *faute d'un niveau «inférieur» au sien*. On nous dira peut-être que c'est là, simplement, la spécificité du terme «extradiégétique»¹⁷, que ce narrateur extradiégétique du roman personnel sera dit également—chaque phénomène a son nom—homodiégétique et qu'il peut ainsi être intradiégétique en tant que personnage de son propre récit. Mais ce n'est pas parce qu'il se prend dans son récit pour un personnage avec un recul temporel etc.—ce n'est pas parce qu'il est, au dire de Genette, «présent comme personnage dans l'histoire qu'il raconte¹⁸» (c'est la définition même du terme «homodiégétique») —qu'il peut être pleinement un personnage (il ne s'agit là que d'une «mise en personnage» au second degré); il doit être personnage *en tant que narrateur*; autrement dit, l'instance narrative doit être elle-même relativisée par une autre instance, forcément auctoriale.

L'exclusion de l'auteur a donc, nous le répétons, des conséquences fâcheuses pour la perception du roman personnel; elle ôte au narrateur du roman personnel à la fois sa dimension fictionnelle et sa qualité (entière) de personnage. La rupture—la discontinuité dont nous parlions tout au début—entre le narrateur et le personnage devient ici définitive, le lien qui les reliait en donnant (conservant) au roman personnel cette impersonnalité fondamentale n'étant plus assuré, faute d'instance auctoriale. Ici, le «je» du roman personnel est avant tout un narrateur, ou mieux un conteur (et déjà *un peu* romancier), comparable au narrateur-auteur du roman impersonnel. C'est d'ailleurs pourquoi la notion genettienne de narrateur semble, en général, mais pour ne parler que du roman personnel, mieux adaptée aux récits du type roman-mémoires (*Gil Blas*, *Robinson Crusoé*, *Manon Lescaut*, etc.) où l'intention littéraire du narrateur est sensible—où il s'adresse plus ou moins explicitement au lecteur (de roman)¹⁹

et où l'héroïsation du «je»-narré par le «je»-narrant (qui n'est pas, nous insistons, celle du «je»-narrant par l'auteur) est manifeste—, qu'aux roman par lettres et roman journal où le narrateur n'est pas censé «raconter», où ladite héroïsation est difficilement réalisable. Mieux encore, sans doute, aux romans personnels délibérément littéraires, affranchis du *formal mimetics* (le roman-mémoires en relève encore; sa «littérarité» est bien limitée) où le narrateur fictif s'approche davantage du statut de Romancier, ou bien à ce que nous appellerions le roman-roman dans lequel il tente de rédiger lui-même un roman. Nous exagérons peut-être en disant que le narrateur linguistique de Genette devient ici un narrateur littéraire qui est, dans le domaine du roman personnel, le signe d'une modernité. Quoi qu'il en soit, nous l'avons déjà dit, il ne faut pas oublier que même ce «je»-Romancier—«Marcel» n'en est-il pas un à sa manière?—doit être distingué du narrateur-auteur-romancier du roman impersonnel, puisqu'il est lui-même personnage de roman (personnage en tant que narrateur-Romancier) et que son rôle est de signifier le romancier, non de l'assumer (complètement). En outre, cette distinction de principe, cette perception du personnage-narrateur, peut seule nous permettre de voir le roman personnel comme une scène historique où défilent différents portraits du sujet écrivant (ou parlant), où l'écriture (ou la parole) s'interroge elle-même.

Si l'on ne voit d'essentiel dans le roman que l'auteur et le personnage, on tend à négliger, même dans le roman personnel, l'autonomie de l'instance narrative ou du narrateur et à ne considérer le «je» du roman personnel que sous son aspect de personnage, notion dépendante de celle d'auteur (et psychologiquement soumise à celle-ci selon l'idéologie traditionnelle). Si, en revanche, on veut respecter dans tout roman cette autonomie de l'instance narrative, en la débarrassant de l'instance auctoriale et en excluant celle-ci aussi bien comme tutelle psychologique que comme réalité textuelle et extratextuelle, on risque de ne pas voir dans le narrateur du roman personnel, qui rompt avec ce couple auteur-personnage, son aspect de personnage. Les deux attitudes sont sans doute excessives. Si le narrateur linguistique est en effet un concept acquis, il ne semble pas incompatible avec l'auteur comme signataire du roman; tenir compte des deux instances ainsi entendues, n'est-ce pas une manière de réconcilier la «sensibilité classique» et la vision genettienne de la narration au profit de ce *personnage-narrateur* ou *narrateur-personnage*?

NARRATEUR E(S)T PERSONNAGE (II)

Notes

1. R. Barthes, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *op. cit.*, p. 18.
2. G. Genette, « Discours du récit », *op. cit.*, p. 226.
3. R. Barthes, *op. cit.*, p. 21.
4. *Ibid.*, p. 20.
5. Nous désignerons, dans les notes qui vont suivre, le « Discours du récit » (dans *Figures III*) par *DR* et le *Nouveau discours du récit* par *NDR*. On sait que le « Discours du récit » est fait de deux strates distinctes, quoique entretenant entre elles un rapport dialectique : théorie générale du récit et analyses de textes proustiens. Nous porterons notre attention essentiellement sur la première.
6. *DR*, p. 226.
7. *Ibid.*
8. Ce rôle fictif est, d'après Genette, réservé au narrateur du récit de fiction; il n'est pas pertinent « dans le cas d'un récit historique ou d'une autobiographie réelle » où la confusion entre le narrateur et l'auteur est « peut-être légitime » (*ibid.*). Est-ce parce que le narrateur « invente » son histoire ou parce qu'il prétend connaître son histoire « inventée », qu'il est un rôle fictif? L'emploi précautionneux, par Genette, des guillemets (le narrateur du *Père Goriot* « connaît » la pension Vauquer...) indiquerait qu'il s'agit d'une *simulation*; d'où, sans doute, le terme de rôle fictif. Mais nous pensons que le narrateur du *Père Goriot*, pour un être simulé, donc un rôle fictif, en connaît *trop*; son savoir sur la pension Vauquer, sa tenancière et ses pensionnaires dépasse largement celui d'un homme qui les aurait connus personnellement (comment se fait-il qu'il connaît, par exemple, le montant exact de la pension que payait chacun de ces pensionnaires, sans parler, bien entendu, de ce qui se passait « dans leur tête »?). Pour nous, ce qui est fictif dans le roman impersonnel, c'est le monde narré composé de personnages, événements, décors, etc.; le narrateur y est réel puisqu'il se confond avec l'auteur, le romancier, dont le métier est d'*imaginer*. Il en irait autrement si le narrateur du *Père Goriot* se mettait à dire : « J'ai connu madame Vauquer à l'époque où... »; ce serait un pas vers la narration personnelle, donc vers la fictivité du narrateur. Mais alors, le narrateur devrait déjà songer à ne plus s'appeler Balzac. Il y a certes des cas ambigus (ainsi, même le narrateur de *Madame Bovary* à certains endroits de son récit); mais ils ne constituent pas pour nous la preuve de la fictivité de tout narrateur; ils sont, chacun à leur manière, une approche vers la narration personnelle.
9. On pourrait plutôt y voir l'opposition : non-discursif / discursif ou non-textuel / textuel; mais elle s'appliquerait aussi bien au récit de fiction qu'au récit non-fictionnel.
10. « *Fût-il* directement assumé par l'auteur » est une formule en effet ambiguë, qui suggère une certaine continuité entre la fictivité du narrateur-personnage et la « fictivité » du narrateur-auteur.
11. La position de Genette se révèle d'ailleurs parfois mobile. Il parle par exemple, tout au début du « Discours du récit », de « l'acte [d'énonciation] qui produit [le discours narratif], *réellement* (Homère) ou fictivement (Ulysse) » (p. 72. Nous soulignons).

Dans le *Nouveau discours du récit*, Genette revient, plutôt incidemment, au « rôle fictif » mais sans plus employer ce terme : « En fiction, cette situation narrative réelle est feinte (c'est précisément cette feinte, ou *simulation*—peut-être la meilleure traduction du grec *mimesis*—qui définit l'œuvre de fiction) » (p. 11); « [...] l'interrogation typiquement modale : "Comment l'auteur sait-il cela?" n'a pas le même sens en fiction et en non-fiction. Ici, l'historien doit fournir des témoignages, des documents, l'autobiographe alléguer des souvenirs ou des confidences; là, le romancier, le conteur, le poète épique pourrait souvent répondre, hors-fiction : "Je le sais parce que je l'invente." Je dis *hors-fiction*, comme on dit *hors-micro*, parce que dans sa fiction, ou du moins dans le régime ordinaire et canonique de la fiction (celui que récuse

Tristram, Jacques le fataliste et nombre de récits modernes), il n'est pas censé inventer, mais rapporter : encore une fois, la fiction *consiste* en cette simulation qu'Aristote appelait *mimesis*» (*ibid.*).

Quelques remarques sur ces deux passages : on constate, une fois de plus, que Genette ne fait pas la distinction, à ce niveau, entre les romans personnel et impersonnel. Ce que dit Genette dans le premier passage ne s'applique pour nous, nous avons déjà dit pourquoi, qu'au roman personnel. Quant au second passage, le problème est plus complexe : d'une part, l'auteur (ou le romancier) du roman personnel n'a en aucun cas à justifier son savoir ni, partant, à en dévoiler le secret, puisque, tout simplement, il ne peut s'agir que du savoir du *narrateur*; il est, comme n'importe quel auteur, *toujours* hors-fiction; il invente sans doute, mais c'est le narrateur qui, dans la fiction, «rapporte»; seule la non-identité de nom entre lui et le narrateur nous permet formellement de juger que celui-ci est fictif (la fictionnalité est une *décision*, non un état des choses). D'autre part, deux remarques s'imposent concernant le roman impersonnel : 1) On peut se demander si le narrateur-auteur du roman impersonnel (nous ne disons pas simplement : le narrateur, puisque Genette ne parle ici que du romancier, comme s'il admettait lui-même que le narrateur et l'auteur-romancier ne font qu'un) prétend vraiment «rapporter» dans le récit (nous ne disons pas : dans la fiction, car pour nous il ne peut être hors-fiction); il y a sans doute simulation lorsque le narrateur-auteur du *Père Goriot* dit : «Ah! sachez-le : ce drame n'est ni une fiction, ni un roman» (coll. «Folio», p. 22); mais, nous le répétons, cette simulation n'en est pas vraiment une (en tout cas, pas la même que celle du narrateur-personnage du roman personnel), car elle est manifestement démentie par l'omniscience du même narrateur-auteur (il ne se prend d'ailleurs pas tout à fait au sérieux, en l'occurrence, car il ajoute aussitôt : «*All is true*, il est si véritable, que chacun peut en reconnaître les éléments chez soi, dans son cœur peut-être» (*ibid.*); comme quoi la vérité romanesque est autre que la vérité référentielle. On pourra nous dire que le narrateur-auteur simule un historien (un Michelet, par exemple); une raison de plus pour dire que cette simulation n'a rien à voir avec celle du roman personnel. 2) Quand bien même la simulation aurait toutes les apparences plausibles (ce qui nous paraît peu probable à moins que le narrateur ne soit au moins un personnage-témoin, que, par conséquent, il ne s'agisse déjà d'un régime personnel), elle ne serait pas un critère de la fictivité du narrateur tant que sa «voix» reste confondue avec celle de l'auteur-romancier. Le narrateur (-auteur) du roman impersonnel est, potentiellement, toujours en état de dire, *hors-fiction mais dans le récit*, comme celui de *Jacques le fataliste* : «Qu'est-ce qui m'en empêcherait de marier le maître et de le faire cocu? d'embarquer Jacques pour les îles? d'y conduire son maître? de les ramener tous les deux en France sur le même vaisseau? Qu'il est facile de faire des contes!» (coll. «Pléiade», p. 476.) Ce à quoi renonce le narrateur de *Jacques* en le disant, ce n'est sûrement pas sa propre fictivité (car il ne peut être fictif, à moins qu'on ne le prenne pour un personnage-conteur)...

Enfin, Genette dit encore ceci : «[...] bien sûr, le narrateur extradiégétique se confond totalement avec l'auteur—je ne dirai pas, comme on le fait trop, “implicite”, mais bel et bien explicite et proclamé. Je ne dis pas non plus “réel”; mais tantôt (rarement) réel, comme, disons, le Giono de *Noé*, reconnaissable à sa robe de chambre “taillée dans une couverture de cheval toute rouge”, et autres détails autobiographiques; tantôt fictif (Robinson Crusoé); tantôt quelque bizarre hybride des deux, comme l'auteur-narrateur de Tom Jones, qui n'“est” pas Fielding, mais qui n'en pleure pas moins, une ou deux fois, sa défunte Charlotte.» (*NDR*, p. 92.) Mais le narrateur (extradiégétique) se confond-il avec l'auteur, même dans le roman personnel? L'auteur (et non le narrateur) peut-il être fictif? Pourquoi Genette cite-t-il, en parlant de l'auteur, Robinson Crusoé qui n'est autre que narrateur extradiégétique («auteur» fictif, certes, de ses mémoires mais, que l'on sache, non auteur du roman)? Où est passé Daniel Defoe? Si Genette fait la distinction entre l'auteur du roman et l'«auteur» du récit, et ne parle que de celui-ci, qu'en sera-t-il du récit oral?

NARRATEUR E(S)T PERSONNAGE <II>

12. *NDR*, p. 96.
13. *Ibid.*, p. 94–102.
14. *Le Pacte autobiographique*, coll. «Poétique», Seuil, 1975, p. 23.
15. Il est bien entendu que nous faisons ici abstraction, en parlant aussi bien du roman impersonnel que du roman personnel, des éléments paratextuels de fictionnalité autres que la signature de l'auteur : titres, indication générique, préface, etc.
16. «En tant que le narrateur peut à tout instant intervenir *comme tel* dans le récit, toute narration est, par définition, virtuellement faite à la première personne» (*DR*, p. 252). Entendons-nous bien, cet énoncé de Genette, presque littéralement repris dans le *Nouveau discours du récit* (p. 65), est destiné à démontrer l'ambiguïté des termes classiques : «à la première personne» et «à la troisième personne», à la place desquels Genette propose les termes plus précis : «homodiégétique» et «hétérodiégétique». Mais convenons que cette précaution reflète précisément la nature du narrateur genettien, qu'elle ne touche guère ceux qui ne songent pas à confondre le «je» parfois apparent dans le roman impersonnel (ce que l'on appelle traditionnellement l'intervention personnelle de l'auteur) et le «je» éminemment fictif du roman personnel.
17. Genette prévient en effet cette sorte de «confusion» : «Le nœud de la confusion est sans doute dans une mauvaise entente du préfixe *extradiégétique*, qu'il semble paradoxal d'attribuer à un narrateur qui est justement, comme Gil Blas, présent (comme personnage) dans l'histoire qu'il raconte (comme narrateur, bien sûr). Mais ce qui compte ici, c'est qu'il soit, *comme narrateur*, hors-diégèse, et c'est tout ce que signifie cet adjectif.» (*NDR*, p. 56.)
18. *DR*, pp. 252 et autres.
19. C'est ainsi qu'on peut comprendre le sens, en fait *restreint*, de l'énoncé suivant de Genette : «Le narrateur extradiégétique, au contraire [contrairement au narrateur intradiégétique], ne peut viser qu'un narrataire extradiégétique, qui se confond ici avec le lecteur virtuel, et auquel chaque lecteur réel peut s'identifier.» (*DR*, p. 266.) Cet énoncé n'est valable, de notre point de vue, que pour le roman impersonnel où le narrateur-*auteur* vise le narrataire-*lecteur*, et pour le roman mémoires où le narrataire (destinataire des mémoires) *se différencie souvent mal* du lecteur du roman.